



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : **votez SNEP-FSU !**



© P-Boudon-Luxigon

**CARRIÈRES
ET RÉMUNÉRATIONS**

P.6 ET 19

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2019**

P.6 À 15

**PÔLE ÉDUCATIF
JS + EN**

P.5 ET 18

Et pendant ce temps là...

Dormez braves gens, Roxana et le gouvernement veillent sur vous

Les rares députés (50) présents en séance lors de l'examen du premier volet du projet de loi de finances 2020 pensaient avoir obtenu gain de cause auprès de BERCY, pour obtenir une rallonge de 15 M€ au déjà famélique budget du Ministère des Sports. Mais à 3h20 du matin, le gouvernement a fait annuler la disposition initiale par 29 voix contre 21. Dormir ou batailler sur des convictions ancrées de progrès pour un Service Public du Sport digne de ce nom, il faut choisir mesdames et messieurs les députés. es !

Cherchez les 2 erreurs chiffrées du moment

- Budget du Ministère des Sports 2020 : 710 M€ (dossier de presse)
 - Budget du club de foot du PSG : 637 M€
- Croupion pour le premier lorsqu'on « gratte » et tout simplement scandaleux pour le second, rapporté aux salaires versés aux joueurs !

Un logo pour PARIS 2024



Je ne sais pas qui a eu cette idée de génie, ni combien a coûté la création du nouveau logo de PARIS 2024, mais la flamme utilisée ne me fait aucunement penser à une quelconque vasque olympique, mais plutôt à un parti nauséeux de l'échiquier politique français.

C'est que ça « phosphore » à France 2024

Pas loin de 170 mesures au titre de l'héritage des Jeux ont été pondues par un comité interministériel en liaison avec France 2024, avec des objectifs stratégiques à atteindre, l'énoncé de la mesure et le ministère concerné pour la mise en œuvre.

Au hasard, la mesure 46 indique : « augmenter (on ne dit plus doubler) le nombre de médailles aux JOP de Paris par rapport aux dernières olympiades ». Le secret pour atteindre l'objectif ? On met en œuvre le plan haute performance 2024 via l'attribution de bourses aux sportifs médaillables (les partenaires d'entraînement apprécieront !) en 2019 et 2020 (après, on ne sait pas) et on développe l'encadrement et l'optimisation des processus haute performance.

Ajoutons qu'à ce stade, aucune budgétisation n'est prévue pour ces 170 monuments de logorrhée. Mais c'est sûrement du mauvais esprit.

Michel ROTENBERG

À QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

Secrétariat SPORT :

- mjs@snepfusu.net
- 01 44 62 82 32

Responsable du secteur sport :

- Gwénaëlle NATTER
- gwenaelle.natter@snepfusu.net

Organisation du secteur sport :

- Anthony DESBOIS
- anthony.desbois@snepfusu.net
- 06.49.98.41.17

Établissements :

- Dany BARBOZA
- dany.barboza@insep.fr
- Jean KANAPA
- jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
- Sébastien REMILLIEUX
- sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr

Services (DR, DD) :

- Pierre-Yves DORÉ
- pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr

- Gwénaëlle NATTER
- gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr

CTS :

- Yvan DAVID
- yvan.david@occitanie.fff.fr
- Anthony DESBOIS
- desbois.fsgt06@gmail.com

Gestion des carrières et des personnels

Professeurs de sport :

- Gwénaëlle NATTER
- gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr

CTPS sport :

- Yvan DAVID
- yvan.david@occitanie.fff.fr
- Luc MARCHAL
- luc.marchal@jscs.gouv.fr

Retraites :

- Christine CHAFIOL
- christine.chafiol@snepfusu.net

Santé :

- Lionel DELBART
- lionel.delbart@snepfusu.net



WWW.SNEPFUSU.NET/MJS/INDEX.PHP

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Éducation Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels. Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

SOMMAIRE

News p.2

- Et pendant ce temps là...
- A qui s'adresser au SNEP
- Le site du SNEP-FSU
- Crédit d'impôt : adhérer ça vaut le coût

Edito p.3

Echos des luttes p.4-5

- Agenda du SNEP-FSU
- Le dialogue social pendant les réformes
- Le sport s'invite à l'Assemblée Nationale, enfin !
- L'intersyndicale JS au CTM JS du 12/11/19
- Contre le projet de réforme des retraites : tous mobilisés le 05 décembre

Dossier Élections Professionnelles p.6-15

- 2015/2019 bilan d'une mandature
- Ce qu'il reste à négocier
- Élections professionnelles 2019 : tout ce que vous devez savoir
- Témoignages de collègues : pourquoi voter SNEP-FSU ?
- Candidat.es SNEP-FSU (professeurs de sport et CTPS)
- Profession de foi
- Portraits de certain.es de nos candidat.es professeurs de sport et CTPS
- Vrai ou faux : le pôle éducatif /la DRH des ministères sociaux / le RIFSEEP

Actualités p.16

- Budget des sports 2020 : la guerre des chiffres
- Budget des sports 2020 : le transfert des CTS
- Budget des sports 2020 : le SNEP-FSU auditionné à l'Assemblée Nationale

JOP p.17

- JOP 2024 : 170 mesures pour « faire mieux grâce aux jeux »
- Les femmes et le sport dans les medias

Actualités p.18

- Pôle éducatif : les ministres répondent aux interrogations des personnels
- Le devenir des CTS en attente du rapport des tiers de confiance

Corpo p.19

- Les dernières CAP
- Les indemnités des PTP

Fiche de syndicalisation p.20



EDITO

RETRAITE, SALAIRE, FONCTION PUBLIQUE, POLITIQUES ÉDUCATIVE ET SPORTIVE : MÊME COMBAT !

La grève du 5 décembre à l'appel de l'interprofessionnelle contre le projet de réforme des retraites est essentielle. A l'heure des discussions budgétaires, les sujets d'inquiétudes sont nombreux : future réforme des retraites, transformation de la Fonction publique et mise à mal des services publics, fin du contrôle paritaire pour les actes de gestion, dégradation des conditions de travail dans l'éducation, réforme du modèle sportif français, ... Le gouvernement essaie de construire un nouveau modèle social, plus inégalitaire.

Face à la dégradation de nos conditions de travail, la perte de sens dans l'exercice de nos métiers, le ras le bol et la fatigue des agents qui subissent réforme sur réforme, une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour faire reculer le gouvernement.

Dans notre secteur, dans un contexte marqué par une baisse continue des effectifs JS et des crédits d'intervention depuis plusieurs années, les craintes liées à la création de l'Agence Nationale du Sport, la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État, les perspectives d'évolution pour les CTS et l'impact de la loi « choisir son avenir professionnel » sont justifiées. Pour autant, toutes les décisions ne sont pas prises et, par une mobilisation massive, nous pouvons empêcher la disparition de Jeunesse et Sports, ses missions et ses personnels et, à l'inverse, faire en sorte que le service public du sport soit conforté dans ses missions en faveur de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Parce qu'on est moins fort seul que tous ensemble, soyons toutes et tous en grève le 5 décembre, afin de porter nos revendications pour améliorer nos salaires et défendre nos missions, nos métiers et nos retraites !

Et, pour faire entendre votre voix, votez et faites voter SNEP-FSU lors des élections du 12/12/19 de vos représentants dans les CAP des professeurs de sport et des CTPS !



Benoît HUBERT
secrétaire général



Gwénaëlle NATTER
secrétaire nationale sport

AGENDA DU SNEP-FSU

27 et 28/08/19	conseil délibératif national du SNEP
05 et 06/09/19	SNEP groupe sport national
11/09/2019	séminaire intercorps d'accueil des stagiaires JS au CREPS de Poitiers
12/09/2019	réunion de travail MJS mouvement CREPS (pré CAP mvt 2019 des PTP sport)
13/09/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des CTPS sport
17/09/2019	CAP des CTPS (classe exceptionnelle 2019)
19/09/2019	colloque défense du service public du sport à l'Assemblée Nationale
19 et 20/09/19	conseil délibératif national élargi du SNEP
20/09/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des profs de sport
26/09/2019	CAP des profs de sport (hors classe et classe exceptionnelle 2019)
10/10/2019	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2019"
10 et 11/10/19	stage syndical sur "JS au sein du pôle éducatif"
14/10/2019	réunion de travail MJS prépa CAP des PS et CTPS
15/10/2019	CTM J&S reporté après une suspension de séance d'entrée
17/10/2019	CAP des profs de sport et des CTPS (mvt sport 2019)
22/10/2019	audience intersyndicale avec la ministre des Sports (Mme Maracineanu)
22/10/2019	audience intersyndicale avec les ministres ENJ (MM Blanquer et Attal)
23/10/2019	audience avec les tiers de confiance (Resplandy-Bernard et Cuherat)/ CTS
23/10/2019	audience FSU avec la SG du MEN (Mme Leveque)
06/11/2019	audition Assemblée Nationale sur budget SJVA 2020 (M. Juanico)
08/11/2019	réunion de travail MJS sur les indemnités des PTP
08/11/2019	réunion d'info intersyndicale personnels JS IdF
12/11/2019	CTM J&S

LE DIALOGUE SOCIAL PENDANT LES RÉFORMES

Après avoir reporté le comité technique ministériel (CTM) du 15/10/19, en raison d'un dialogue social dégradé par de graves dysfonctionnements de la DRH des ministères sociaux notamment (cf. déclaration intersyndicale), la ministre des sports a reçu les représentants du personnel lors d'une audience le 22/10/19, avant de réunir à nouveau le CTM JS le 12/11/19. A cette occasion, elle affirme sa volonté d'engager un vrai dialogue social, dans un contexte marqué par la réforme de l'organisation du sport en France et la nouvelle Organisation Territoriale de l'État.

En vérité, au-delà de cette bonne intention, à chaque plan de réforme, le dialogue social souffre du même processus tel que les syndicats ont pu le constater lors de la RéATE, de la RGPP et de la MAP.

Au moment d'annoncer le plan de réforme, l'Administration appelle à une ouverture constructive et collaborative du dialogue social, groupes de concertation à l'appui. Cette première phase procède d'une évaluation diagnostic de l'existant.

De façon unilatérale, l'administration ferme les groupes de concertation et fait silence. Cette phase de fermeture du dialogue in-

dique que les partenaires sociaux ne seront pas associés à la réflexion sur les dispositifs de réforme, les seules informations délivrées par l'Administration se limitant alors à des non réponses aux questionnements, dans l'attente des arbitrages.

Les partenaires sociaux savent que les décisions de réforme sont prises quand la préparation budgétaire a finalisé les arbitrages et que l'administration engage sa communication sur ses dispositifs de réforme, en plaçant les partenaires sociaux devant le fait accompli.

C'est ainsi que le dialogue social a été engagé avec la réforme de la gouvernance du sport en France, la réforme du statut des CTS, la création de l'Agence Nationale du Sport et celle du pôle éducatif.

Le SNEP-FSU a clairement rappelé le besoin impératif de maintenir les groupes de concertation avec les partenaires sociaux, parallèlement aux groupes de travail mis en œuvre par la seule Administration, afin de confronter toutes les expertises sur les sujets de réforme qui touchent au cœur de leurs missions, les personnels du ministère. ■

Dany BARBOZA
membre titulaire du CTM JS – SNEP-FSU

LE SPORT S'INVITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ENFIN !

Suite aux mobilisations 2018/2019 pour lutter contre le démantèlement du Ministère des sports, en réaction notamment à la création de l'Agence Nationale du Sport et au projet de détachement des CTS auprès des fédérations sportives, les représentants des personnels (dont le SNEP-FSU) avaient été reçus à l'Assemblée Nationale par Marie George Buffet et Régis Juanico, le 30 avril dernier. A l'issue de cette rencontre, l'ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports (MG Buffet) avait proposé d'organiser avec nous une initiative médiatique, espérant le soutien de sportifs de haut niveau qui s'étaient notamment mobilisés pour la défense des CTS.

Initialement prévu le 28 juin, ce colloque sur la défense du service public du sport a finalement eu lieu à l'Assemblée Nationale le 19 septembre 2019, avec pour objectif de contribuer à l'écriture de la future loi sur le

sport. Plus de 150 personnes s'étaient inscrites pour échanger avec les différents acteurs du sport : parlementaires (trop peu), fédérations, collectivités territoriales, syndicats représentant les personnels JS, universitaires, ... Le premier temps portait sur l'analyse de la réforme du modèle sportif français, tandis que le second était consacré aux perspectives pour un service public du sport modernisé et consolidé.

Invitée sur la 2^{de} table ronde, Gwénaëlle NATTER, secrétaire nationale du SNEP-FSU en charge du sport, a rappelé le travail de fond mené par le SNEP-FSU pour informer et alerter les décideurs, soulignant la plus-value du ministère et de ses personnels, ainsi que les risques en cas de transfert des missions. Elle a ensuite présenté les propositions du SNEP-FSU pour que le pôle éducatif et sportif interministériel permette le déploiement des politiques publiques du



sport sur tout le territoire et pour tous les usagers, grâce à un ministère et des personnels confortés dans leurs missions éducatives, et ce, quel que soit le devenir de l'agence (que nous continuons à contester).

En conclusion, MG Buffet a souligné les nombreuses convergences, entre les différents acteurs du sport présents dans la salle, concernant la vision (analyse de la situation et perspectives) et la volonté d'adapter notre modèle aux enjeux présents. Mais les réformes doivent se faire dans l'intérêt du sport et de ses pratiquants ! Le SNEP-FSU y veillera... ■

Gwénaëlle NATTER

L'INTERSYNDICALE JS AU CTM JS DU 12/11/19

Dans un contexte de réformes, il est important de faire front commun face à l'Administration. C'est pourquoi les syndicats SNEP-FSU, EPA-FSU, SNAPS-UNSA, SEP-UNSA, A&I-UNSA et SNPJS-CGT n'hésitent pas à parler d'une seule voix via des déclarations et comptes-rendus communs, préférant se centrer sur ce qui fait accord pour défendre Jeunesse et Sports, plutôt que de mettre en avant d'éventuelles divergences. Malheureusement, le SGEN-CFDT et Solidaires-SUD ne sont pas sur cette position, refusant de s'associer à l'intersyndicale JS historique.

Lors du comité technique ministériel (CTM) du 12/11/19, l'intersyndicale JS (FSU/UNSA/CGT) a demandé que les futurs services issus du pôle éducatif soient dotés des moyens suffisants et nécessaires à leur fonctionnement, afin de mettre en œuvre les politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire, de sports et de vie associative, avec notamment :

- L'affectation de tous les personnels JS (y compris les CTS) et des personnels en charge des missions JS (EX : administratifs) dans les services dédiés JS de l'Éducation Nationale.
- La création d'instances de dialogue social spécifiques, avec un comité technique régional JS

compétent pour les structures régionales et départementales JS qui seront créées dans les Rectorats et dans les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

- La réouverture du concours de professeur de sports dans les différentes spécialités (CAS et CTS).
- Le transfert en bloc des actuelles politiques JS vers les futurs services JS relevant du pôle éducatif ; les actuels services formation-certification-emploi JS des DRJSCS doivent être rattachés aux services JS des rectorats (DRAJES) et non transférés aux Délégations Académiques à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFFPIC).
- Des directives nationales sur la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État (OTE), afin de s'opposer à toutes les initiatives locales conduites en matière de préfiguration et susceptibles de priver indûment de moyens les futurs services JS issus de l'OTE, ou de rogner les missions et politiques JS qu'ils devront mener (Ex : Bretagne).
- La gestion desdits moyens par les services relevant du pôle éducatif. Nous nous opposons fermement au transfert de cette gestion aux secrétariats généraux communs des préfetures.
- La gestion des personnels JS par un bureau spécifique à la DGRH du MEN et que l'actuel

bureau puisse bénéficier de nouveaux moyens pour gérer les quelque 1 800 administratifs de la santé exerçant sur des missions jeunesse et sports.

- Une répartition équitable des ETP et moyens affectés concernant les fonctions support (informatique, véhicules).

Dans le contexte actuel, l'intersyndicale JS continue de penser que le rapprochement avec les services de l'Éducation Nationale et la gestion par la DGRH du MEN constituent une véritable opportunité pour l'État de renforcer son action de développement du sport et de l'éducation populaire, et d'accroître son impact éducatif. La confusion ambiante engendrée par une OTE anarchique, par la nouvelle gouvernance du sport, par la menace d'extinction sur l'ensemble des PTP, ne constituera un danger que si les ministres ne défendent pas leurs ministères et leurs administrations. Il en va de leur responsabilité, mais aussi de leur légitimité, de porter le projet d'un État dévolu à un service ambitieux pour nos concitoyens.

L'intersyndicale JS

(SNEP-FSU, EPA-FSU, SNAPS-UNSA, SEP-UNSA, A&I-UNSA, SNPJS-CGT)

Pour retrouver l'intégralité de la déclaration : <http://www.snepfsu.net/mjs/index.php> ■

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : TOUS MOBILISÉS LE 05 DÉCEMBRE

Sous le prétexte fallacieux de l'universalité des droits, le projet gouvernemental de réforme des retraites vise à réduire considérablement les droits des salarié.es et allonger la durée de cotisation. Cette réforme aggravera fondamentalement la situation avec une baisse généralisée des pensions d'une grande majorité de travailleurs et notamment les femmes, mais aussi de tous les fonctionnaires et particulièrement les enseignant.es.

En effet :

- Le système individuel à points du projet de réforme rend aléatoire le montant des pensions et vise à repousser l'âge de départ à la retraite.
- Les agent.es de la Fonction publique perdraient entre 300 et 900 euros du fait du calcul du montant des pensions, non plus sur les 6 derniers mois (les meilleurs traitements de la carrière), mais sur l'ensemble de la carrière.
- L'intégration des primes dans le calcul ne compensera pas cette baisse, car elles sont très inégales, voire inexistantes pour certains agent.es.

La FSU revendique l'organisation d'un système de retraite par répartition, pérenne, solidaire et intergénérationnel et la garantie de son financement. Elle défend :

- Le maintien d'un calcul sur les meilleurs traitements.
- L'intégration dans la durée cotisée des années d'études, des périodes de formation et de chômage.
- La prise en compte de la pénibilité, la mise en œuvre de dispositifs de fin de carrière (rétablissement de la Cessation progressive d'Activité (CPA) et extension à tous les personnels contractuels).
- L'amélioration des droits familiaux.

- Des droits nouveaux : prise en charge de cotisations pour les aidants, réversion pour les couples pacés.es, ...

Le 5 décembre revêt une importance cruciale. Avoir un taux de grévistes extrêmement important pèsera sur les orientations qui seront prises, puisque le gouvernement a décidé de poursuivre les discussions jusque fin décembre.

Donc, le 5 décembre, uni-es, disons tous STOP !

Pour en savoir + : www.snepfsu.net et <http://fsu.fr> ■



2015/2019 : BILAN D'UNE MANDATURE

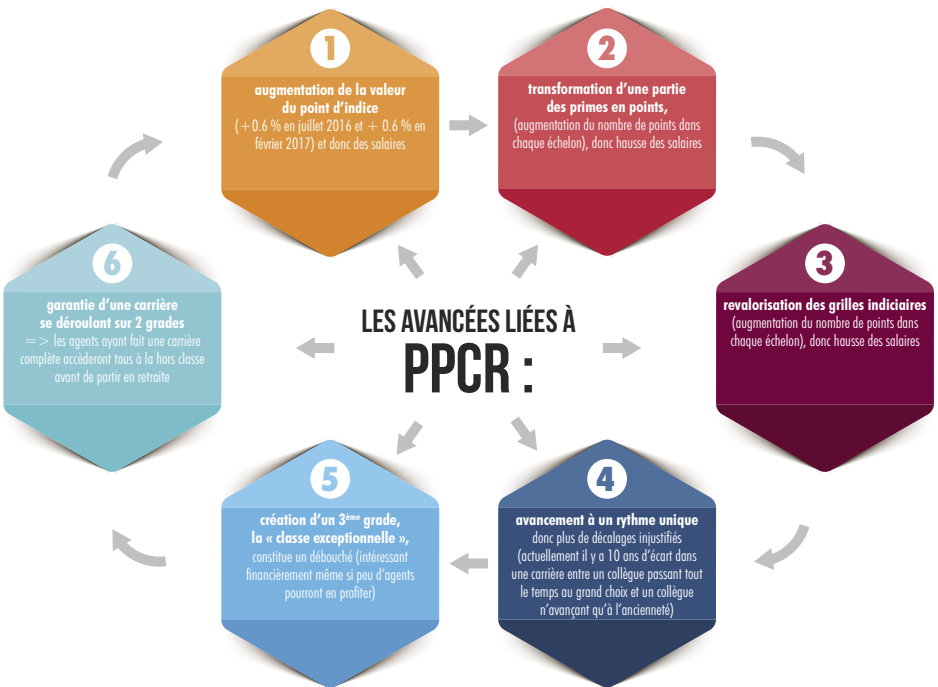
Lors des élections professionnelles 2014, les professeurs de sport et CTPS sport ont fait confiance à Gwenaëlle NATTER, Luc MARCHAL et Yvan DAVID pour les représenter au titre du SNEP-FSU, dans les instances paritaires (CAP et CETP) qui traitent des actes individuels de gestion RH. Nous avons siégé dans toutes les instances et participé à tous les groupes de travail traitant des questions « corpo », avec le souci de rendre compte à la profession.

Lors de chaque CAP, nous avons interpellé l'Administration sur différents sujets d'actualité, avant d'aborder l'ordre du jour avec des positions du SNEP-FSU clairement annoncées (EX : barèmes), conformément à nos mandats (cf. professions de foi). A l'issue de chaque CAP, nous avons adressé un courrier à chaque agent concerné avec le compte-rendu de la réunion et des éléments sur sa situation individuelle ; tous les comptes-rendus de CAP sont en ligne et accessibles à tout un chacun sur : <http://www.snepfsu.net/mjs/cap.php>

Les relations avec l'Administration ont été parfois difficiles et nous n'avons pas toujours obtenu gain de cause, mais nous avons défendu nos arguments jusqu'au bout, avec persévérance, sans renier aucun de nos principes (pas de petits arrangements).

En complément des CAP, nos interventions (orales et écrites) ont permis d'obtenir des avancées pour la profession, la principale étant probablement la transposition des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) des enseignants de l'Éducation Nationale. En effet, sur la base des avancées négociées par nos collègues de la FSU à l'Éducation Nationale (la FSU qui est le 1^{er} syndicat chez les enseignants), les organisations syndicales Jeunesse et Sports ont obtenu le **calque des grilles et carrières des enseignants** pour les PTP à Jeunesse et Sports.

LES AVANCÉES LIÉES À PPCR :



LE CHANTIER INDEMNITAIRE :

Depuis de nombreuses années, nous dénonçons le caractère injuste de la politique indemnitaire des ministères sociaux. Pour autant, nous nous sommes battus pour obtenir une revalorisation des indemnités des PTP JS, aboutissant fin décembre 2016 à un relèvement des plafonds (montants maxi annuels) de +18 %, passant de 4 960 € à 5 870 € pour les profs de sport et de 6 100 € à 7 215 € pour les CTPS. Malheureusement, cette mesure ne s'est pas traduite par une augmentation du montant des indemnités de sujétion pour tous, mais le combat continue...

Gwenaëlle NATTER,
Luc MARCHAL et Yvan DAVID
Elu.es SNEP-FSU
dans les CAP/CETP des PTP sport

CE QU'IL RESTE À NÉGOCIER

Avec le transfert de la gestion RH des personnels JS à l'Éducation Nationale, de nouvelles perspectives sont envisageables, sachant que la DRH actuelle s'était de toute façon engagée à rouvrir certaines négociations. **A vos côtés, les élus SNEP-FSU continueront de se mobiliser pour :**

- Un nouveau dégel de la valeur du point d'indice.

- Une nouvelle politique indemnitaire qui ne discrimine plus les personnels JS et reconnait enfin leur engagement et leur expertise.
- L'ouverture du chantier « tous CTPS », prévu dans le protocole CTPS signé par M. Kanner alors ministre JS.
- Une augmentation du nombre de promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle (ratios pro/pro à augmenter).

- Une modification des barèmes permettant d'accéder à la hors classe.
- L'instauration de barèmes pour accéder à la classe exceptionnelle.
- L'élargissement des critères permettant d'être éligible à la classe exceptionnelle afin qu'un maximum de collègues puissent en bénéficier.
- L'instauration de règles en matière de mobilité (mutations).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2019 : tout ce que vous devez savoir

LE CONTEXTE DU VOTE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Avec sa loi de transformation de la Fonction Publique votée l'été dernier, le gouvernement a choisi, pour l'instant, le passage en force pour remettre en cause les acquis de 1945 sur le paritarisme dans les opérations de gestion des personnels, alors qu'on annonce à longueur de journée le nécessaire dialogue social avec les organisations syndicales. Comprenez qui pourra...

À nous de lui démontrer, par une participation massive au scrutin du 12 décembre, que nous y sommes attachés. Il n'est pas gravé dans le marbre que les dispositions retenues aujourd'hui le seront aussi demain. Nous pensons aussi que les choix faits actuellement seront intenable, à terme, pour l'administration. Le syndicalisme SNEP FSU que nous vous proposons, au travers du prisme de nos candidatures, c'est de faire avec VOUS. Notre ADN, qui consiste à défendre, informer et peser sur les choix économiques et sociaux, demeure plus que jamais intact.

LES MODALITÉS DE VOTE

- Le vote se fait **exclusivement** par correspondance, en utilisant le matériel envoyé par l'administration ; il doit **obligatoirement parvenir** à l'administration avant le 12 décembre 2019, d'où l'importance de **voter dès réception** du matériel de vote.

- Les PS ne sont concernés que par le vote à la CAP. Chacun.e recevra 1 kit de vote.

- Les CTPS sont concernés par 2 scrutins (vote pour la Commission d'Évaluation Technique et Pédagogique (CETP) domaine sport, qui est en fait la véritable CAP des CTPS sport, et vote pour la CAP commune aux CTPS sport et jeunesse qui est une chambre d'enregistrement des décisions prise dans chacune des 2 CETP (sport et jeunesse)). Donc chacun.e recevra 2 kits de vote.

QUI CANDIDATE ?

- **Pour les professeurs de sport**, il y a finalement 3 listes en présence : SNEP-FSU, SNAPS-UNSA, SGEN-CFDT. Elles sont toutes complètes, c'est-à-dire présentant des candidat.es dans chacun des grades concernés (classe exceptionnelle, hors classe et classe normale) et respectant le pourcentage hommes/femmes du corps.

- **Pour la CAP des CTPS**, il y a 3 listes en présence mais seulement 2 sont complètes (SNEP-FSU et SNAPS-UNSA) ; la liste du SGEN-CFDT étant incomplète (pas de candidats à la hors classe ni à la classe exceptionnelle).

- **Pour la CETP domaine sport**, il y a 2 listes complètes en présence (SNEP-FSU et SNAPS-UNSA). La CETP domaine sport n'existe que parce qu'elle a son pendant dans le secteur Jeunesse.

3 RAPPELS UTILES POUR QU'ON VOTE SOIT PRIS EN COMPTE

- La profession de foi n'est pas un bulletin de vote, comme rappelé sur celle du SNEP-FSU. Son insertion dans la première enveloppe de vote entraînerait **la nullité** de celui-ci.

- Le bulletin de vote que tu insères ne doit comporter aucune rature de nom. Si tel était le cas, cela entraînerait aussi **la nullité** de ton vote.

- Nous ne savons pas à ce stade ce que seront les mobilisations du 5 décembre 2019, notamment à LA POSTE, ni si elles seront reconduites. Tu dois, selon le calendrier pré-

visionnel de l'administration, recevoir ton ou tes kits de vote (PS ou CTPS) le 28 novembre 2019 au plus tard. Nous ne saurions trop te recommander de **voter dès réception de ton matériel de vote**.

QUELQUES ÉLÉMENTS À RETENIR DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ADMINISTRATION

- **Le 12 novembre**, dans les établissements et les services, affichage des listes électorales (ceux qui peuvent voter) Vérifier que votre nom y figure.

- **Le 18 novembre**, dans les établissements et les services, affichage des listes de candidats. Vérifier que les listes SNEP FSU le sont.

- **Les réclamations** des électeurs sur tout sujet sont « cadencées » **entre le 20 et le 25 novembre 2019**.

- **Le dépouillement** des PS et des CTPS aura lieu **le mercredi 18 décembre 2019**

En cas de problème, tu peux nous appeler au 06 88 96 21 30. Une réponse te sera apportée et un suivi sera organisé. ■

Michel ROTENBERG

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE & CAP

Avec sa loi de transformation de la Fonction Publique votée l'été dernier, le paritarisme est mis à mal

En 2020, les CAP seront toujours compétentes en matière de promotions (accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle notamment), mais ce ne sera plus le cas en 2021.

Par contre, dès cette année, les mutations ne seront plus examinées en CAP, l'idée étant de renforcer le pouvoir des chefs de service / établissement en matière de recrutements, sur la base de « lignes directrices de gestion relatives à la mobilité » que l'Administration devra élaborer...

A terme, les CAP seront obligatoirement réunies pour les titularisations, les contestations des rendez-vous de carrière et les autres contentieux divers et variés qui ne manqueront pas d'arriver, du fait de l'arbitraire de décisions prises on ne sait où.

Dans ce contexte, pourquoi voter SNEP-FSU ?

- Le SNEP FSU a **une expertise reconnue et redoutée**, aussi bien au ministère des sports qu'à l'Éducation Nationale

- Le SNEP-FSU, ce sont **des élu.es qui connaissent vos métiers et statuts JS** dans un contexte où les CAP, à terme, ont vocation à devenir interprofessionnelles (par catégorie), avec des compétences limitées à un rôle de contestation des décisions prises localement

- Le SNEP-FSU, c'est des **représentant.es dont l'expérience a montré** (cf. bilan mandature) **qu'ils défendent au mieux vos intérêts** dans les groupes de travail que le ministère/la DRH réunit, lorsque l'Administration souhaite modifier des textes touchant aux carrières des agents (statut, rémunérations, promotions, ...)

TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

POURQUOI VOTER SNEP-FSU ?

“ Professeur d’EPS (CAPEPS 1982) en détachement à Jeunesse et Sports depuis 1983, j’ai été professeur à l’ENSA de Chamonix jusqu’en 1999, puis entraîneur national de ski alpin jusqu’à aujourd’hui. J’ai intégré le corps des professeurs de sport en septembre 2019 après 20 ans de contrat PO.

Si l’État revendique les titres et les médailles mondiales et/ou olympiques, il se doit de continuer à soutenir le sport de haut niveau et le sport pour tous, par une aide logistique et financière, par le développement d’une pratique pour tous et son soutien au sport de haut niveau, en s’appuyant sur les cadres techniques de son Ministère. Mon implication n’est ni politique ni syndicale, mais parce que le SNEP-FSU représente pour moi la seule instance capable de défendre l’EPS et le sport, de manière active et cohérente. ”

Jean-Louis GALINIER – CTN ski alpin – DRDJSCS AuRA

“ Professeur de judo et de lutte et formateur au sein de la FSGT, j’ai réussi le concours de professeur de sport en 1998. Après avoir passé 3 ans à la DDJS du Pas de Calais, je suis devenu CTR FSGT en PACA en 2001.

Je soutiens le SNEP-FSU et appelle à voter pour ses candidats, car je me reconnais dans son analyse des rapports intimement liés entre les APS, l’éducation physique et l’évolution de la société. Le rapprochement vers les services de l’Éducation Nationale est la seule issue possible pour préserver au mieux nos missions et notre statut. Le SNEP-FSU défend depuis toujours cette logique et sera le mieux placé pour représenter les personnels JS dans le futur pôle éducatif et sportif interministériel. ”

Anthony DESBOIS, CTR FSGT à la DRDJSCS PACA

“ Professeur de sport depuis 2013, j’ai d’abord exercé les missions de CTN auprès de la Fédération Française de Sport Adapté et je suis à présent formatrice au CREPS Auvergne Rhône Alpes site de Voiron.

Outre le fait de partager les valeurs portées par le SNEP-FSU, j’ai choisi d’adhérer à ce syndicat car j’y ai un trouvé une vraie qualité d’accueil et de conseil, notamment via Gwenaëlle Natter et Frédéric Minier. Il me semble primordial de pouvoir instaurer une relation de confiance avec nos représentants syndicaux. Ces derniers sont très engagés dans la défense de nos professions et de notre expertise. Ils nous soutiennent au quotidien, alors aujourd’hui, à nous de voter pour la liste du SNEP-FSU ! ”

Marion ZACHARIE, formatrice au CREPS AuRA

“ Affectée au CREPS de Montpellier puis au CREPS d’Antibes, sous le statut de maître auxiliaire EPS depuis 1985, j’ai passé et réussi le concours de professeur de sport en 1999. Actuellement CAS à la DDCS des Alpes Maritimes, j’exerce des missions au sein du service réglementation des APS, de suivi des emplois CNDS, d’accompagnement du mouvement sportif et j’interviens aussi sur des certifications et d’autres actions de terrain (EX : Coupe du Monde féminine de football). Je vote SNEP-FSU parce que je me retrouve bien dans ses mandats. Par exemple : valoriser du travail en équipe et préserver la dimension éducative de nos missions. Lorsque je participe à une réunion avec les professionnels de la plongée sur le département, j’ai à cœur d’articuler avec eux les problématiques de prévention, de conseil, d’expertise et de contrôle. ”

Sylvie DOLLE, CAS à la DDCS des Alpes Maritimes

“ Professeur de Sport issu du concours 1998, j’ai été CTR Canoë-Kayak pendant 20 ans, entre la Région Centre et PACA, avant de passer il y a 1 an sur des fonctions de CTN chargé des pratiques de loisir auprès de la FFCK.

Je soutiens le SNEP-FSU car je crois dans l’action collective, afin de défendre un service public du sport fort à destination de tous les pratiquants citoyens. Les acteurs du service public du sport traversent depuis longtemps une période difficile, l’avenir du sport français est au centre de nos préoccupations, je pense que le SNEP fait des propositions pertinentes pour défendre nos métiers, nos missions et servir l’intérêt général, en particulier, quand il se propose de préserver les collectifs de travail Jeunesse et Sports ou en veillant à l’équité et l’égalité de traitement entre collègues. ”

Benoit RAZIMBAUD - CTN Canoë-Kayak à la DRDJSCS PACA

“ Professeur de Sport depuis 2003, j’ai œuvré comme formateur polyvalent au CREPS de Poitiers pendant 15 ans, après y avoir été formateur contractuel 5 ans. Spécialiste canoë-kayak, j’ai coordonné des formations sports de nature, des formations avec supports APT et biquilifiants sports et jeunesse. Depuis 2018, je suis en poste à la DDCSPP de la Charente où je suis référent sur le dossier de la réglementation des APS ainsi que sur « sport, éducation mixités citoyenneté ». Depuis toujours, je suis engagé pour défendre les collègues, les stagiaires, les usagers, les métiers et les missions. J’ai trouvé dans le SNEP-FSU un soutien de tous les instants, une possibilité d’échanger régulièrement sur tous les sujets d’actualité, et surtout des propositions concertées et des actes en accord avec les valeurs portées. ”

Jérôme BONNIFAÏT – CAS à la DDCSPP Charente



CANDIDAT.ES SNEP-FSU PROFESSEURS DE SPORT



Gwénaëlle NATTER
DRDJSCS Grand Est
CAS



Sébastien REMILLIEUX
CREPS PACA
formateur



Frédéric MINIER
CREPS Rhône-Alpes
formateur



Anouk LEGUILLOUX
DJCS La Réunion
CAS



Jérôme BONNIFAIT
DDCSPP Charente
CAS



Olivier CAUDRON
DRJSCS Occitanie
CTN spéléologie



Anne KEMPF
CREPS PACA
formatrice



Pascale FALANGA
DRDJSCS PACA
CTN équitation



Nordine SAIDOU
DRDJSCS Pays de la Loire
CAS



Jean BAGGIONI
CREPS Pointe à Pitre
formateur



Dany BARBOZA
INSEP
formateur



Patrice GUADAGNIN
DRDJSCS PACA
CTN voile



Jean SENGES
CREPS PACA
formateur



Jean Louis GALINIER
DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes
CTN ski



CANDIDAT.ES SNEP-FSU CTPS



Yvan DAVID
DRJSCS Occitanie
CTR football



Véronique FLAMAND
DJCS Martinique
CAS



Luc MARCHAL
DRDJSCS Grand Est
CAS



Jean Raymond PELTIER
DRDJSCS Grand Est
CAS



Stéphanie CORNU MAHUET
CREPS PACA
formatrice



Yann KERVELLA
DRJSCS Bretagne
CTR football



Jean Michel PINEL
Institut Français du Cheval et de l'Équitation
enseignant



Annie VALENCOT
DRJSCS Ile de France
CTN hockey sur glace



Didier LEROUX
DJCS La Réunion
CTN haltérophilie



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport/CTPS sport
<http://www.snepfsu.net/mjs/index.php>

Consultation en vue de l'élection des représentants
 du personnel à la commission administrative paritaire
des Professeurs de Sport / CTPS
SCRUTIN DU 12 DÉCEMBRE 2019

À vos côtés, les élu.es du SNEP-FSU s'engagent au quotidien
**POUR DÉFENDRE LES PERSONNELS
 ET LEURS STATUTS :**

**EN SOUTENANT ET DÉFENDANT
 TOUS LES COLLÈGUES**

- ✓ Qu'ils soient CAS/CTS/FOR ou exercent d'autres fonctions
- ✓ Quels que soient leurs affectations et lieux d'exercice (administration centrale / service / fédération / établissement)
- ✓ Qu'ils soient syndiqués ou non ; nos élu.es sont les représentants de toute la profession

**EN VEILLANT A L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ
 DE TRAITEMENT DE TOUS LES COLLÈGUES**

- ✓ NON aux clientélismes
- ✓ NON au renforcement des pouvoirs discrétionnaires des chefs de services/établissements
- ✓ OUI aux barèmes permettant la transparence et l'équité dans les actes de gestion

**EN FAISANT RESPECTER
 LES DROITS DE CHACUN DANS L'INTÉRÊT
 DU PLUS GRAND NOMBRE**

- ✓ Dans les actes de gestion RH : promotions, mutations, évaluation de la valeur professionnelle, rémunérations (dont indemnités)
- ✓ Dans le quotidien professionnel : missions statutaires et autonomie dans l'organisation du travail (article 10)

**EN RENDANT COMPTE
 À LA PROFESSION**

- ✓ Mandats et positions défendues clairement annoncés
- ✓ Comptes-rendus de CAP accessibles à tous
- ✓ Notifications personnalisées
- ✓ Réponses aux questions individuelles

FAITES-VOUS ENTENDRE
VOTEZ SNEP-FSU !

(dès réception du matériel de vote)

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

LES AUTRES REVENDEICATIONS DU SNEP-FSU

Professeurs de Sport/CTPS

PRÉSERVER ET VALORISER :

- **L'unité du corps** : CAS, CTS et Formateur sont les 3 facettes d'un seul et même métier, celui de professeur de sport / CTPS sport, et il n'y a pas de hiérarchie entre elles.
- **Le statut de fonctionnaire de catégorie A** (concepteur => force de propositions) **en position normale d'activité** (NON au détachement des CTS).
- **Le respect scrupuleux de l'article 10** : autonomie dans l'organisation du travail, décompte annuel du temps de travail, plans d'actions des PTP (contrats d'objectifs ou lettres de mission).
- **La dimension éducative des missions techniques et pédagogiques de tous les professeurs de sport / CTPS sport et la valorisation de l'expertise** dans une spécialité sportive ou dans un domaine d'activités.
- **La possibilité d'accéder à des postes d'encadrement pour les collègues qui le souhaitent**, contribuant à préserver la culture Jeunesse et Sports.
- **Les collectifs de travail** avec des **équipes** (PTP JS, administratifs, inspecteurs) travaillant **en réseau** avec les collègues des autres services/établissements JS (notamment).
- **L'engagement des personnels pour leurs missions atypiques au service du modèle sportif français.**

OBTENIR :

- Le retour à **une gestion RH unique pour tous les professeurs de sport et CTPS sport**, afin qu'ils bénéficient d'un meilleur suivi individualisé ainsi que des mêmes mesures (salaire et indemnités, prestations sociales, ...) et modalités de gestion dans le suivi de leurs carrières, qu'ils soient affectés en établissement (CREPS ou écoles), en service, à l'Administration Centrale ou qu'ils exercent leurs missions auprès d'une fédération sportive.
- **Le respect des spécificités Jeunesse et Sports** dans la mise en œuvre des **politiques indemnitaires** concernant les personnels techniques et pédagogiques : indemnités de sujétions, passage à 100% des indemnités des PTP dès leur titularisation,...
- **Une revalorisation des montants indemnitaires pour tous les personnels techniques et pédagogiques** pour mettre fin aux décalages indécents avec d'autres corps et d'autres administrations.
- **L'ouverture du chantier « tous CTPS »** : regrouper les professeurs de sports et les CTPS sport favoriserait la pérennité du corps (en dessous de 1 000 agents, un corps n'a pas d'avenir).
- **Un plan pluriannuel de recrutements** de professeurs de sport avec l'ouverture de **concours** dans les différentes fonctions (CAS/CTS) et spécialités sportives.

VOTER POUR LES CANDIDAT.ES SNEP-FSU

C'est voter pour des collègues qui sont les mieux placés pour vous représenter dans le cadre du futur pôle éducatif et sportif interministériel. Notre conception exigeante de la culture Jeunesse et Sports (identité, statuts, missions,...) s'enrichira de la représentativité très majoritaire du SNEP-FSU à l'Éducation Nationale.

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

PORTRAITS DE CERTAIN.ES DE NOS CANDIDAT.ES

PROFESSEURS DE SPORT



Gwénaëlle NATTER - DRDJSCS Grand Est - CAS

Professeur de sport depuis 1999, j'ai exercé des missions de CAS à la DDJS de Moselle puis à la DDJS du Finistère, avant de rejoindre en 2008, la DRDJS de Lorraine devenue DRDJSCS Grand Est en 2016. Après avoir obtenu le soutien du SNEP-FSU lorsque j'ai eu besoin d'aide, j'ai décidé de m'engager auprès des collègues du groupe national sport du SNEP-FSU pour défendre les métiers et missions Jeunesse et sports, avec des propositions concrètes et réalistes. Au niveau local, j'ai été membre du CT et du CHSCT de la DR jusqu'en 2018. Devenue secrétaire nationale « sport » du SNEP-FSU en 2014, j'ai tenu à conserver des missions de professeur de sport à la DR, afin de garder le contact avec les collègues et la réalité du métier dans un contexte de réformes, avec des hiérarchies de plus en plus éloignées de la culture Jeunesse et Sports. En tant qu'élue SNEP-FSU à la CAP des professeurs de sport sur les deux dernières mandatures (2011/2014 et 2015/2019), mon engagement était guidé par la volonté de défendre et informer tous les collègues, de lutter contre le discrétionnaire et toute forme de clientélisme, de veiller à l'égalité et l'équité de traitement de tous les PTP, de faire respecter les droits de chacun dans l'intérêt du plus grand nombre, ... Convaincue de la nécessité de transparence dans les actes de gestion et après avoir obtenu quelques victoires face à l'Administration, je suis à nouveau candidate pour ces élections.



Sébastien REMILLIEUX - formateur - CREPS PACA

Professeur de sport issu du concours 1998, formateur en environnement spécifique (plongée) au CREPS PACA, je me suis engagé localement puis nationalement à la défense de notre ministère, ses établissements, ses personnels (élu à la CAP des profs de sport de 2005 à 2014). Parce que l'organisation du sport en France nécessite un service public de qualité, je me suis naturellement attaché à faire ma part du travail -tel le colibri- pour faire entendre la voix de la raison contre l'opacité de lobbies au sein des instances du CREPS et en CAP des profs de sport. Le contexte qui s'annonce est dangereux pour le service public du sport, notamment le statut des personnels et leurs missions. Le vote SNEP-FSU sera précieux pour que les élu.es défendent encore et toujours l'intérêt général avec transparence, équité et conviction. Au travers de ma candidature, je souhaite relever ce challenge.



Anne KEMPF - formatrice - CREPS PACA

Ancienne sportive de haut-niveau en kayak, je suis actuellement formatrice au CREPS PACA site d'Antibes, responsable du département du haut-niveau, après avoir coordonné le département des formations. Depuis l'obtention du concours de professeur de sport en 1993, j'ai eu l'opportunité de remplir un certain nombre de missions au sein du Ministère des sports : CTS auprès de la FFCK, CAS en services déconcentrés (DDJS, DRDJS, DRDJSCS, DDCS ...), formatrice en CREPS. En 26 ans de carrière, j'ai traversé, comme bon nombre de collègues, des périodes de crises et de tensions au sein de notre Ministère. Nous nous sommes toujours relevés et nous sommes battus pour garantir un Service Public de qualité. Les choses ont significativement changé ces dernières années. Il y a beaucoup plus d'inquiétudes concernant notre avenir dans les services déconcentrés, au sein des fédérations ou des établissements, au coeur de notre propre Ministère. Le climat est anxiogène. Il est plus que jamais nécessaire de défendre notre collectif, nos spécificités, notre statut, nos droits et d'afficher notre unité. C'est dans cette perspective que je m'engage auprès du SNEP-FSU.



Pascale FALANGA - CTN équitation - DRDJSCS PACA

Issue du premier concours de professeur de sport en 1986, j'ai occupé les fonctions de cadre technique régionale placée auprès de la Fédération Française d'Équitation en Pays de Loire, puis en Île de France. Après plusieurs années en tant que Responsable Nationale des activités équestres à l'UCPA, j'ai réintégré le ministère des sports et occupé durant 12 ans le poste de responsable du sport de haut niveau au CREPS PACA, site d'Aix en Provence. Depuis 5 ans, je suis CTN Équitation en PACA et Corse. J'ai ainsi vécu toutes les évolutions de notre ministère, et peux témoigner de la valeur inestimable et des compétences des cadres issus de ce concours, que j'ai côtoyés durant ces 33 années. Mon investissement professionnel a toujours été guidé par une conviction, la fonction sociale du sport et plus spécifiquement du cheval, au delà de tous clivages sociaux et politiques, grâce au service public, qui est pour moi le dernier rempart contre les inégalités. A travers toutes mes expériences professionnelles j'ai pu en constater l'efficacité et les résultats. Mon engagement est aujourd'hui guidé par l'inquiétude de voir la destruction méthodique et obscurantiste menée par le gouvernement, de ce travail acharné et tellement important accompli par tous les collègues depuis tant d'années. J'ose espérer que nous parviendrons à enrayer cette chute imminente.

PORTRAITS DE CERTAIN.ES DE NOS CANDIDAT.ES

CTPS



Véronique FLAMAND - CAS - DJSCS Martinique

Professeur de Sport depuis septembre 1997 avant de devenir CTPS Sport en 2013, j'ai passé l'essentiel de ma carrière au sein du Ministère chargé des Sports, en services déconcentrés. Aujourd'hui en poste à la DJSCS Martinique, je concilie mes missions de conseiller d'animation sportive et de coordonnatrice du Pôle Espoir Surf avec mes engagements syndicaux locaux. Le contexte actuel autour du service public nécessite une vigilance accrue dans toutes les instances représentatives pour préserver un service public de proximité de qualité, pour accompagner activement la nouvelle organisation de l'État avec des propositions concrètes et satisfaisantes pour les personnels Jeunesse et Sports et les usagers, et pour soutenir les collègues tout au long de leur carrière. J'ai choisi de me présenter sur la liste SNEP-FSU, car sa ligne syndicale garantit un engagement sociétal complet, une force de propositions réalistes portées par ses élu.es, et enfin une objectivité et une équité de traitement des collègues dans les instances les concernant.



Yvan DAVID - CTR football - DRJSCS Occitanie

Engagé au SNEP-FSU depuis 1978 (étudiant STAPS), j'ai exercé le métier de professeur d'EPS de 1988 à 1991, avant de m'orienter vers une carrière à Jeunesse et Sports. Bien que titulaire du CAPEPS, j'ai dû passer le concours de professeur de sport pour obtenir un poste de CTS football, car le ministère n'ouvrait pas de poste pour une arrivée en détachement.

Lauréat du concours externe de professeur de sport en 1991, j'ai ensuite intégré le corps des PS en 2004 (première promotion). Actuellement CTS Football à la DRJSCS Occitanie, j'exerce les fonctions de Directeur Technique Régional de la ligue Occitanie de football (mise en place du projet de développement, coordination de l'équipe technique régionale, coordination des formations, entraînement des sélections, ...). Elu SNEP-FSU à la CETP des CTPS sur les deux dernières mandatures (2011/2014 et 2015/2019), je renouvelle mon engagement auprès du SNEP-FSU pour préserver l'engagement de l'État auprès des fédérations et assurer les missions éducatives et l'égalité d'accès à la pratique.



Luc MARCHAL - chef du pôle formation - DRDJSCS Grand Est

Professeur d'EPS de formation, j'ai rapidement intégré le ministère de la Jeunesse et des Sports (en 1983) pour faire valoir mes compétences spécifiques en matière d'activités de plein air (ski, voile). J'ai rejoint la DDJS des Vosges (1983/1999), puis le CREPS de Nancy (1999/2008). Les missions de formateur exercées pendant ces années m'ont convaincu de l'importance de la fonction sociale portée par les formations professionnelles de notre champ et par les services et établissements en charge de leurs mises en œuvre. Engagé ensuite dans les fonctions d'encadrement en tant que directeur adjoint du CREPS de Dijon (2008/2016), puis chef du pôle formation à la DRDJSCS Grand Est (aujourd'hui), je considère que l'action publique de l'État «JS» doit s'inscrire dans les enjeux de notre société. Pour ce faire, il est plus que jamais indispensable de s'appuyer sur l'expertise technique et pédagogique de ses agents, quels que soient leurs lieux d'exercices : établissements, services, fédérations. Elu SNEP-FSU à la CAP des CTPS et à la CETP sport sur la dernière mandature (2015/2019), c'est dans cette dynamique que je propose une nouvelle fois ma candidature.



Annie VALENCOT - CTN hockey sur glace - DRJSCS Ile de France

Parce qu'à Jeunesse et Sports nous avons tous des parcours atypiques, le mien a débuté sous un statut d'agent de collectivité territoriale, avec la particularité d'avoir des missions pour la DDJS et la collectivité territoriale, dans un cadre contractualisé. Les missions confiées alors, relevaient à la fois du sport pour tous et du développement du sport de haut niveau. J'ai débuté ma carrière de fonctionnaire d'État en 2001, après l'obtention du concours de professeur de sport puis CTPS (concours 2009). Actuellement CTN en poste à la FFHG, je suis référente socio-professionnel et chargée de la structuration des territoires. La variété des missions et activités mises en œuvre sur des périmètres différents m'a confortée dans ma mission de service public ou de service aux publics. C'est pour que ceux-ci puissent perdurer et défendre nos missions et notre statut dans un esprit démocratique, que j'ai choisi de me présenter sur la liste SNEP-FSU. Ses orientations syndicales garantissent un traitement égalitaire pour chacun d'entre nous, en préservant les valeurs communes portées par les agents JS dans une période de forte incertitude.

Vrai ou Faux ?



« REJOINDRE UN PÔLE ÉDUCATIF SIGNIFIE INTÉGRER L'ÉDUCATION NATIONALE » FAUX !

Contrairement à ce que certains veulent faire croire, notre demande n'a jamais été de rejoindre l'Éducation Nationale. Nous revendiquons un **ministère Jeunesse et Sports de plein exercice** dans un **grand pôle éducatif interministériel**. Même si nous aurions préféré retrouver un fonctionnement purement JS, nous sommes conscients du contexte qui oblige à des rapprochements ministériels et des mutualisations. Dans ce contexte, nous préférons nous rapprocher des ministères éducatifs que de rester dans les ministères sociaux.

Actuellement, nous sommes gérés par une DRH commune à Jeunesse et Sports, à la Santé et au Travail. Notre demande était de **changer d'interministérialité**, pour être placés aux côtés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Concernant les missions, il ne s'agit pas de faire le travail d'un enseignant d'EPS, mais bien de conserver (ou retrouver) les missions statutaires d'un PTP sport. Il y aura toujours des missions spécifiques Jeunesse et Sports et des politiques publiques interministérielles à mettre en œuvre, mais au lieu de s'inscrire dans la réparation sociale, nous militons pour avoir des **missions éducatives** relatives à des projets de formation, des projets de développement des APS ou à des projets de performance. Les liens avec l'Éducation Nationale existent déjà (développement de la pratique des APS pour le plus grand nombre avec Génération 2024, filières des formations relatives aux métiers du sport et de l'animation, parcours sports études pour les sportifs de haut niveau mineurs ou majeurs, missions ministérielles transversales telles que sport citoyen, sport laïcité, sport féminin, sport et prévention santé, savoir nager, etc.) ; il s'agirait de les renforcer !



« LA DRH DES MINISTÈRES SOCIAUX MALTRAITE LES PTP JS » VRAI !

Depuis notre intégration dans les ministères dits sociaux, les PTP JS sont incompris et malmenés. Les représentants des personnels qui siègent dans les instances « corpo » (CAP) et participent à tous les groupes de travail sur les métiers, carrières et missions s'en rendent compte tous les jours, contrairement à d'autres syndicats qui ne côtoient pas cette DRH santé-travail aussi régulièrement que nous.

Réforme du statut et des missions des PTP, revalorisation des carrières (PPCR), politique indemnitaire, évaluation de la valeur professionnelle, harmonisation du temps de travail, ..., **tout est fait pour nier les spécificités JS**. Ce n'est qu'au prix de hautes luttes, et en faisant souvent intervenir les cabinets de nos ministres de tutelle, que nous (FSU et UNSA) avons limité la casse et/ou obtenu quelques avancées (EX : augmentation des rémunérations via PPCR).

Cette DRH ne valorise pas l'engagement professionnel des PTP et la plupart des mesures s'avèrent contraires aux intérêts des PTP JS. Nous ne mettons pas ici en cause les personnes, surtout pas celles qui travaillent au bureau SD2D (qui gère les personnels JS), car elles font de leur mieux compte-tenu du contexte, mais, la structure, et parfois sa direction. Il faut quitter la cohésion sociale !

Dans une DRH des ministères éducatifs, nous serons peut-être « noyés », mais nous le sommes déjà dans les ministères sociaux (cf. nombre de PTP JS / nombre agents santé et travail). Par contre, nous serons probablement davantage compris lorsqu'on parlera d'éducation ou de pédagogie. Quant à la gestion des carrières, est-il nécessaire de rappeler que toutes les mesures PPCR ont été mises en œuvre en temps voulu pour les enseignants gérés par l'Éducation Nationale (reclassements, classe exceptionnelle, RDV de carrière) ?



« LE RIFSEEP NOUS PERMETTRAIT D'ÊTRE MIEUX RÉMUNÉRÉS » FAUX !

Encouragés par des communications malhonnêtes de la part d'un syndicat qui cherche à affaiblir ceux qui ont audience auprès des PTP JS, certains agents croient que nous avons eu tort de demander l'exclusion des PTP du RIFSEEP, ce Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Pourquoi en sommes-nous exclus ?

Les PTP bénéficient d'**indemnités de sujétion**. Elles ont une origine (travail avec des bénévoles donc le soir et le weekend notamment) et **en les défendant, nous défendons aussi nos missions techniques et pédagogiques, ainsi que notre autonomie dans l'organisation du travail (article 10)**. Pour rappel, les enseignants de l'Éducation Nationale ne sont pas soumis au RIFSEEP non plus. Et contrairement à ce que la DRH des ministères sociaux essaie de faire croire, il est tout à fait possible d'augmenter les indemnités des corps qui ne sont pas soumis au RIFSEEP, à condition de le vouloir ! Or, depuis notre rattachement à cette DRH commune à la Santé, au Travail et à Jeunesse et Sports, nous constatons tous les jours qu'elle refuse de reconnaître nos spécificités.

Ce régime indemnitaire est injuste et inadapté aux spécificités JS :

- Il tient compte des « fonctions » (fourchette de 1 à 6) : il faudrait donc établir une hiérarchie entre elles

Administration Centrale > DR > DD ?

Où placerait-on les établissements (INSEP, écoles nationales, CREPS) ?

Pourquoi un CAS en DR serait mieux indemnisé qu'un CAS en DD ? Un CTR serait-il mieux indemnisé qu'un formateur ? ...

Au SNEP-FSU, nous estimons que toutes les fonctions sont utiles et complémentaires et qu'il n'y a pas de hiérarchies entre elles.

- Il vise à récompenser le « mérite » : il faudrait le définir et savoir qui l'évalue ?

Qui est compétent pour évaluer les compétences techniques et pédagogiques d'un prof de sport ? Qui pourra évaluer l'expertise d'un CTS de natation, d'un CTS de rugby ou d'un formateur ?

Aucun chef de pôle, même s'il est inspecteur JS, n'est capable d'évaluer les compétences en matière de pédagogie, de méthodologie de projet ou d'entraînement (planification et animation de séances), qui plus est dans des sports et des contextes de travail différents.

Du coup, le risque est de récompenser les agents qui sont souvent dans les murs et/ou ceux qui se soumettent à toutes les injonctions hiérarchiques (quitte à accepter des missions non statutaires), plutôt que d'évaluer la valeur professionnelle réelle de l'agent au regard des missions techniques et pédagogiques.

- Il implique un classement des agents : il faut comparer le mérite des différents profs de sport.

Si on peut avoir une idée de l'engagement professionnel des profs de sport travaillant dans un même service / fédération / établissement, comment savoir si le CTS basket sera plus méritant que le CTS athlétisme, le CAS de la DR ou le formateur du CREPS ?

Il est donc impossible de classer objectivement tous les profs de sport d'une région.

- Il tend à diviser les agents (les indemnités sont modulées) alors que le travail en équipes est nécessaire pour l'exercice des missions JS.

Ces arguments ont été entendus par le ministre de l'époque, P. Kanner, qui a convaincu le ministère de la Fonction Publique de la nécessité d'exclure les PTP JS de ce dispositif.

Si nous avons demandé à y rentrer, aurions-nous vu nos indemnités augmenter ?

- Le RIFSEEP s'est mis en place à crédits constants, même si les plafonds (montants maximum) ont été relevés => si certains ont +, il faut en baisser d'autres.

- La comparaison avec les indemnités des attachés est malhonnête.

Les indemnités des attachés étaient à la base bien supérieures à celles des PTP JS et nous connaissons trop bien le manque de soutien de la DRH des ministères sociaux pour croire qu'elle se serait battue pour aligner les indemnités de ces corps.

Les quelques PTP (CEPJ essentiellement) qui ont rejoint le corps des attachés ne se sont pas vus appliquer le montant moyen des indemnités de ce corps, ils ont été positionnés sur le plancher (montant minimal).

- Il n'y a plus de fourchette 80-120 %, mais une modulation allant de 1 à 12 => les écarts entre collègues se creusent, et pas uniquement pour des raisons liées au mérite (cf. fonctions et évaluateur).

Pour rappel, nous avons obtenu en décembre 2016 un relèvement de nos plafonds indemnitaires, mais cela n'a pas pour autant permis d'obtenir une augmentation proportionnelle de nos indemnités ! Le problème n'est donc pas le relèvement des plafonds, qu'on soit au RIFSEEP ou pas, mais la reconnaissance de nos compétences et métiers, par une DRH qui saura nous comprendre et nous soutenir. La DRH des ministères sociaux ne semble toujours pas encline à le faire, alors quittons là !

A la FSU, si nous nous battons pour augmenter les indemnités des agents, nous maintenons notre revendication de revalorisation du point d'indice et d'intégration des primes dans les salaires. ■

BUDGET DES SPORTS : LA GUERRE DES CHIFFRES

Visiblement gênée d'être arrivée l'an dernier à la tête d'un ministère avec un budget en berne malgré la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, Roxana Maracineanu annonce un budget en hausse de 9,8% à périmètre constant, avec 710 M € de moyens d'intervention (source = dossier de presse).

Pourtant, quand on analyse le projet de loi de finances, les conclusions sont totalement différentes.

Selon nos calculs, à périmètre constant, le budget des sports serait en réalité passé de 517 M € en 2017 à 481 M € en 2018, pour atteindre 451 M € en 2019 et enfin remonter à 460 M € en 2020, soit une augmentation de 2% par rapport à l'an dernier.

Et si on regarde les seules **dépenses d'intervention**, on constate une légère baisse des crédits (-0.6%). Le soutien au développement du sport de haut niveau augmente légèrement, passant de 164 M € à 176 M €, année olympique oblige. Les autres lignes de crédits sont en diminution : la pro-

motion du sport pour le plus grand nombre passe de 56 M € en 2019 à 53 M € en 2020 ; la prévention par le sport et la protection des sportifs passe de 20 M € à 14 M €, tandis que la promotion des métiers du sport passe de 8 M € à 3 M €.

S'agissant des **schémas d'emplois**, les effectifs en CREPS restent stables, tandis que le ministère des sports se voit amputé de 40 postes de CTS (soit 20 ETPT). Il doit par contre financer une quinzaine d'emplois supplémentaires pour l'Agence Nationale du Sport, ainsi que 20 emplois pour la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques. Quant aux profs de sport exerçant les missions de CAS, ils contribueront pour partie, aux 203 emplois que doit rendre le ministère des Solidarités et de la Santé.

Si on s'intéresse à l'ensemble du périmètre « Sport, Jeunesse et Vie Associative » (1.25 Md €), on constate que **2/3 des crédits ne sont pas destinés aux missions « cœur de métier » portées par les personnels JS**, mais à des opérateurs extérieurs : 43% pour le Service Civique, 11% pour l'Agence Nationale du Sport, 11%

pour la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques, 3% pour le Service National Universel. Il ne reste que 11% des crédits pour les autres dépenses en faveur de la jeunesse et 23% pour les autres dépenses en faveur du sport !

Selon la Ministre des sports : « L'État investit pour le sport de demain ». En réalité, il poursuit sa politique de désengagement ! Le SNEP-FSU le dénonce, convaincu de la nécessité d'une politique publique du sport portée par le ministère. ■

Gwénaëlle NATTER

BUDGET DES SPORTS : LES SYNDICATS MOBILISÉS CONTRE LE TRANSFERT DES CTS

Dans une lettre intersyndicale (SNAPS-UNSA, SNEP-FSU, EPA-FSU, SNPJS-CGT) du 20/09/19 adressée à la ministre des sports, nous avons fait part de notre totale opposition à la manœuvre budgétaire consistant à faire basculer la masse salariale des CTS du BOP 124, vers le BOP 219, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. Pour nous, cette opération ne vise qu'un objectif : celui de faciliter l'externalisation des missions des CTS et leur transfert aux fédérations sportives compensé par une subvention.

Nous avons demandé expressément à la ministre :

- d'abandonner ce projet de transfert de la masse salariale des CTS vers le BOP 219 et de maintenir les crédits de personnels JSVA au sein d'un seul et unique BOP,
- de prendre l'engagement que les CTS seront intégralement affectés au sein des futures délégations régionales académiques Jeunesse & Sports, avec leurs autres collègues JS en provenance des DR(D)JSCS,
- de prendre enfin conscience de ce que ce ministère peut apporter à nos concitoyens et d'en mobiliser les forces pour œuvrer au développement du sport, plutôt que de sans cesse imaginer comment l'anéantir,
- de rouvrir le concours de recrutement des professeurs de sport, y compris dans la spécialité de CTS, en vue d'ajuster les ressources humaines aux objectifs ambitieux qu'elle est chargée de fixer.

Pour retrouver l'intégralité du courrier :
<http://www.snepfusu.net/mjs/lettre.php> ■

Gwénaëlle NATTER

BUDGET DES SPORTS : LE SNEP-FSU AUDITIONNÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 06/11/19, le SNEP-FSU était auditionné par le rapporteur de l'Assemblée Nationale pour les crédits budgétaires de la mission « Sport Jeunesse Vie Associative » du projet de loi de finances 2020 Régis Juanico.

Si nos analyses des chiffres sont concordantes, le SNEP-FSU a tenu à souligner certains points :

- Les risques liés au transfert de la masse salariale des CTS vers le BOP 219 (sport) alors que les autres agents du ministère des sports (CAS, CEPJ, IJS, ...) restent sur le BOP 124 (affaires sociales), le SNEP-FSU insistant sur la nécessité de préserver l'unité du corps des professeurs de sport (CAS/CTS/FOR) ...

- La nécessité de disposer de crédits d'intervention dans les services pour que les personnels JS puissent mettre en œuvre les politiques publiques sur les territoires, mais aussi de personnels (il faut ouvrir des concours).

- La livraison des ouvrages olympiques : 129 M € versés directement à la société SOLIDEO (BOP 350 « JOP 2024 », mais aussi 90 emplois SOLIDEO financés sur le BOP 219 « sport » !

- Les priorités de la ministre des sports en ma-

tière de développement des pratiques : elles relèvent essentiellement du scolaire à qui on ne donne pas les moyens de les réaliser (aisance aquatique, savoir rouler, sport à l'école, ...), sans oublier le e-sport (sujet de plus en plus évoqué à l'UNSS).

Dans un contexte marqué par des décisions prises unilatéralement au plus haut niveau avec pour seul objectif de réduire les dépenses publiques, il est nécessaire d'**alerter** les éventuels contre-pouvoirs (EX : parlementaires) **sur les conséquences de ces arbitrages financiers sur la mise en œuvre des politiques publiques** ; c'est ce que fait le SNEP-FSU. Même si l'action des députés est parfois/souvent limitée par des méthodes contestables du gouvernement (EX : amendement pour obtenir 15 M € supplémentaires via la Française des Jeux contrecarré par un nouveau vote en pleine nuit), les sensibiliser aux questions qui touchent notre secteur est important. Cela pourra permettre, en temps voulu, de les mobiliser à nouveau, pour nous aider à lutter contre de nouvelles attaques sur le service public du sport. ■

Gwénaëlle NATTER et Benoît HUBERT

JOP 2024

170 MESURES POUR « FAIRE MIEUX GRÂCE AUX JEUX »

Le 4 novembre dernier, E. Philippe donnait le coup d'envoi du chantier du village olympique*, projet qui souffre aujourd'hui de contestations, parce qu'il prévoit notamment de raser une vingtaine d'entreprises, trois écoles, une résidence étudiante et un foyer de travailleurs étrangers.

Ce même jour, **170 mesures** étaient annoncées. En fallait-il autant ?** Ni priorisées, ni accompagnées d'engagements financiers, comment accueillir ces annonces ?

Si les objectifs sont ambitieux, certaines de ces mesures nous paraissent répondre avant tout à une stratégie de « communication », plutôt qu'à l'impulsion de politiques et d'actions publiques fortes, pourtant nécessaires. Prenons quelques exemples.

Pour répondre à l'objectif « Développer la pratique sportive scolaire, périscolaire et universitaire », il est proposé de déployer l'appel à projets « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi », auprès de 600 classes dans 150 établissements scolaires... un « confetti » qui ne concernera qu'à peine 0,4% des écoliers et collégiens !!! Il aurait été plus utile de décider de renforcer la formation en EPS des enseignants du 1er degré et de recréer des postes de Conseillers Pédagogiques aux missions spécifiquement dédiées au développement de l'EPS. Quant aux pratiques sportives à l'université, il est proposé de déployer le « label génération 2024 » ... Alors qu'aucune unité de formation « activités sportives » n'est obligatoire dans le cursus universitaire, que les capacités d'accueil des activités sportives volontaires proposées dans les services universitaires des APS (SUAPS) sont largement dépassées et ne permettent pas à tous les étudiants qui le souhaitent de pratiquer une ou plusieurs activités sportives, rien n'est proposé en matière de création de postes d'enseignants en SUAPS, d'évolution des maquettes de formations, ou encore de construction d'équipements sportifs dans les universités !

Pour l'objectif « faire découvrir le milieu aquatique aux plus jeunes et prévenir les noyades », l'une des mesures est « renforcer le dispositif « j'apprends à nager » en l'élargissant aux enfants de 4 ans », 3 M €/an y sont consacrés... Pour mémoire, ce dispositif était ouvert depuis 2015 aux 6-12 ans, le montant était de 1,5 M € en 2018, contre 2,5 M € en



© Paris 2024-Populous-Luxigon

2017... D'autre part, 12 à 15 M €/an ont été attribués depuis 2006 pour la rénovation/construction de bassins de natation. Pour 2019, 15 M € sont prévus... Très insuffisant, quand on sait qu'en moyenne, un projet de construction s'élève à 10 M €, l'engagement « fort » de l'État est vraiment à relativiser !!!

D'autre part, **certaines mesures doivent être sérieusement interrogées, notamment celles relatives au e-sport (jeu vidéo).** Si le développement de ces technologies et les opportunités économiques qu'elles augurent sont en expansion, la France doit-elle pour autant les promouvoir dans le cadre des JOP ? Encourager les compétitions e-sport répond-il au développement des pratiques sportives qui agissent sur le corps, qui permettent la rencontre de l'autre et la confrontation aux différences ? Alors qu'on ne cesse de déplorer que la jeunesse est rivée sur les écrans, trop sédentaire, et dont les capacités cardio pulmonaires sont en baisse, alors qu'on prône le « vivre ensemble », les jeux de Paris 2024 contribueraient à encourager les « gamers » à s'enfermer durant des heures, équipés de casques et de micros, pour s'exercer devant un ordinateur ou une console de jeux, ou encore de se retrouver dans des « boot camps » ?

Ces technologies ne sont pas à bannir, elles peuvent répondre à certains besoins comme le jeu, la pratique de haut niveau « par procuration » ou en raison d'un handicap, mais est-ce au mouvement sportif, pire, à l'école, si elles devaient y entrer, de les développer et de les organiser ?

D'autres mesures liées à la création d'un pôle emploi spécifique, la formation et la reconnaissance des compétences des bénévoles particulièrement des personnes en situation de handicap, l'accompagnement

des sportifs de haut niveau, la création d'un label égalité femmes-hommes, l'offre sportive en entreprise, aux personnes en situation de handicap, la poursuite du plan équipements outremer etc.. sont **des mesures intéressantes dont il faudra vérifier les mises en œuvre.**

Nathalie FRANÇOIS

*début des travaux en 2021

** http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/cijop_liste_des_170_mesures.pdf

LES FEMMES ET LE SPORT DANS LES MEDIAS

4%

de la couverture médiatique sportive sont consacrés au sport pratiqué par les femmes

12%

des informations sportives sont présentées par des femmes

8%

des articles de la presse écrite sportive sont signés par des femmes

85%

des articles de la presse écrite sont consacrés à des athlètes masculins

11 FEMMES

présidentes ou directrices de fédérations sportives sur 108 fédérations sportives en 2019

ALORS, LE PLAN « SPORT POUR LES FEMMES » C'EST POUR QUAND ?

PÔLE ÉDUCATIF : LES MINISTRES RÉPONDENT AUX INTERROGATIONS DES PERSONNELS

Le 22/10/19, les organisations syndicales étaient reçues par R. Maracineanu, JM. Blanquer et G. Attal. Le lendemain, le SNEP-FSU était reçu par la Secrétaire Générale de l'Éducation Nationale, MA. Lévêque. S'engageant à tout mettre en œuvre pour préserver l'identité Jeunesse et Sports (services dédiés clairement identifiés JS, gestion RH spécifique, ...), ils ont aussi assuré que les agents conserveront leurs missions, statuts et conditions d'exercice, tout comme leur rémunération (dont indemnités).

Le transfert de Jeunesse et Sports s'effectuera à « iso-organisation » et « iso-missions » dans le calendrier de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État. Les nouvelles structures seront créées au 1^{er} juin 2020.

- Une **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)** sera créée au sein de chaque rectorat de région académique. Un délégué régional (personnel JS), placé sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique, sera nommé sur un emploi fonctionnel; il animera les équipes régionale et départementales.

- Tous les personnels exerçant des missions JS ont vocation à intégrer les DRAJES. La partie Jeunesse et Sports du service « formations/certifications/emploi » des actuelles DR(D)JSCS, rejoindra bien la DRAJES et non le service du rectorat en charge des formations professionnelles (DAFPIC), tandis que le transfert de la partie Cohésion Sociale n'est pas arbitré à ce jour.

- Au niveau départemental, un **service Jeunesse et Sports**, coordonné

par un responsable JS, sera créé **au sein de chaque Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)**; cette décision tient compte des effectifs JS actuels (4 à 10 agents JS dans la plupart des DD).

Concernant la **gestion des personnels JS**, elle continuera d'être assurée par la RH des ministères sociaux pendant toute l'année 2020, qui devra toutefois associer l'Éducation Nationale (convention entre les 2 secrétariats généraux). A compter du 01/01/21, l'Éducation Nationale récupérera la gestion RH de tous les agents, qu'ils relèvent du BOP 124 (CAS, CEPJ, IJS, Administratifs, ...) ou du BOP 219 (CTS, personnels des CREPS et autres opérateurs). Les agents du bureau SD2D de Christine Labrousse restent nos interlocuteurs pour le suivi de nos carrières, mobilités, payes, ... puisqu'ils ont vocation à suivre eux aussi leurs missions.

A la question des **carrières et rémunérations**, l'Éducation Nationale assure qu'aucun agent n'y perdra, indiquant que les mesures liées au statut de « restructuration » (ac-

compagnement, indemnisation, ...) pourront être complétées par des garanties individuelles allant au-delà des 5 ans généralement prévus, pour permettre notamment le maintien du montant des indemnités dont bénéficient actuellement les PTP JS et les personnels administratifs.

Pour le SNEP-FSU, ce discours rassurant ne doit pas occulter les autres questions qui restent en suspens. Que deviendront les missions JS ? Quelle articulation entre les missions relevant du Préfet, les missions éducatives sous l'autorité du Recteur et les missions pour lesquelles l'Agence Nationale du Sport ne manquera pas de solliciter le soutien des agents de l'État ?

Quelle place pour les CTS dans la nouvelle organisation ? Quid du travail en réseau avec les CREPS ? Quels moyens humains, financiers et logistiques ?

Dans ce contexte de réforme, le SNEP-FSU reste très mobilisé, aux côtés des personnels trop souvent livrés à eux-mêmes face à des initiatives locales résultant de l'absence de cadrage national. Fort de ses propositions pour le service public du sport et de sa représentativité à l'Éducation Nationale, le SNEP-FSU entend peser sur les décisions qui seront prises dans les mois à venir, tant au niveau national que local. ■

Gwénaëlle NATTER



LE DEVENIR DES CTS EN ATTENTE DU RAPPORT DES TIERS DE CONFIANCE...

Les tiers de confiance désignés par la Ministre des Sports pour renouer un dialogue de concertation sur la situation des CTS ont rencontré une délégation du SNEP FSU une première fois au mois de juillet et une deuxième fois en octobre dernier.

La première rencontre a permis d'aborder sans détours les causes et les conséquences de la problématique posée par la proposition de détachement des CTS auprès des fédérations, telle que la ministre l'avait envisagée.

La deuxième rencontre avait pour objectif de présenter l'état d'avancement des réflexions menées

par les tiers de confiance après les nombreux audits réalisés auprès des différents acteurs du sport et des représentants des organisations syndicales.

Lors du CTM JS du 12 novembre, la ministre a rappelé que la situation des CTS serait arbitrée une fois le rapport des tiers de confiance remis.

Le SNEP-FSU émet cependant toutes les réserves sur les futures conclusions de ce rapport, au regard de la décision de transférer masse salariale des CTS du BOP 124 vers le BOP 219, annonciatrice d'une réduction progressive des effectifs

jusqu'à une probable extinction, l'objectif de la démarche étant de lisser dans le temps cette extinction, en ne remplaçant plus les départs en retraite et en octroyant aux fédérations une compensation financière, pour leur permettre d'effectuer leur propre recrutement de cadres fédéraux.

Le SNEP-FSU continue d'affirmer son mandat pour défendre le rattachement des CTS aux futures DRAJES, au même titre que leurs collègues CAS, et demande la réouverture des concours de recrutement de professeurs de sport. ■

Dany BARBOZA et Gwénaëlle NATTER

LES DERNIÈRES CAP

Depuis la rentrée, les élu.es des personnels ont été réunis pour statuer sur :

- l'accès à la classe exceptionnelle des CTPS (17/09/19),
- l'accès à la hors classe ainsi que l'accès à la classe exceptionnelle des professeurs de sport au titre de 2019 (26/09/19),
- les mutations 2019 des professeurs de sport et des CTPS sport (12/09/19 et 17/10/19).

Outre les points à l'ordre du jour, chaque CAP a été l'occasion, pour le SNEP-FSU, d'interpeler l'administration sur d'autres sujets RH tels que :

- les réformes et leur impact sur les personnels JS,
- la politique indemnitaire des ministères sociaux,
- les recrutements,
- les dysfonctionnements dans certains services/établissements/fédérations, qui sont souvent sources de souffrance au travail pour les agents.



Pour + d'informations, lire les comptes rendus des CAP sur : <http://snepfusu.net/mjs/cap.php>

Gwénaëlle NATTER, Yvan DAVID et Luc MARCHAL
Commissaires paritaires SNEP-FSU

INDEMNITÉS DES PTP

Contrairement à d'autres syndicats qui semblent découvrir aujourd'hui les problèmes que nous rencontrons avec la DRH des ministères sociaux dans sa politique indemnitaire, qui est en totale contradiction avec la culture professionnelle et l'identité JS, **le SNEP-FSU agit**, concrètement et régulièrement, **pour dénoncer les discriminations dont les PTP JS sont victimes et faire régulariser la situation des agents directement lésés**, notamment les collègues titularisés depuis 2016.

D'une manière générale, il ne suffit pas de dénoncer l'injustice, il faut comprendre les arguments de l'Administration pour les contrer un à un et faire œuvre tantôt de pédagogie (en rappelant l'origine de nos indemnités de sujétion et pourquoi les textes ont été écrits de telle ou telle façon), tantôt de fermeté (en dénonçant l'injustice et la discrimination).

A force de persévérance, nous avons obtenu la tenue d'une réunion de travail sur le sujet. Organisée le 08/11/19, cette

réunion s'est avérée être une véritable provocation ! Alors que nous attendions tous de savoir quand et comment l'Administration allait régulariser la situation des PTP titularisés en 2016, 2017, 2018 et 2019 dont les indemnités sont bloquées à 80% du taux moyen, nous avons découvert que la DRH des ministères sociaux avait décidé, de façon unilatérale et sans nous l'avoir annoncé au préalable (aucun ordre du jour transmis), que le sujet serait le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), ce régime indemnitaire dont nous sommes à juste titre exclus, tout comme les enseignants de l'Éducation Nationale d'ailleurs...

En conséquence, **le SNEP-FSU s'est une nouvelle fois adressé à nos ministres de tutelle, ainsi qu'à Matignon et l'Élysée** (mail + intervention orale pendant le CTM JS du 12/11/19), **pour qu'ils interviennent au plus vite en faveur des personnels JS** dont ils ont la charge, face à cette DRH des ministères sociaux qui continue de nous maltraiter. Le combat se poursuit !

Pour retrouver nos interventions sur les indemnités : <http://www.snepfusu.net/mjs/index.php>

Gwénaëlle NATTER



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU - 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Identité	Date de naissance ____/____/____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Service ou établissement d'affectation	
	Nom			Code établissement	
	Nom de jeune fille			Nom	
	Prénom			Adresse complète	
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)	
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)	
Téléphone fixe		Prof EPS ou Sport titulaire		Agrégé ou CIPES titulaire	
Téléphone portable		Prof EPS ou Sport stagiaire		Agrégé ou CIPES stagiaire	
		Disponibilité		Temps partiel : %	
				Congés (parental...)	

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	<input type="checkbox"/> Version papier		<input type="checkbox"/> Version papier			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU Service Informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		<input type="checkbox"/> Adresse personnelle			
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement		<input type="checkbox"/> Adresse établissement			
<input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version électronique				
		Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle												
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓												
	Catégorie/échelon												
	Prof EPS - Prof sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible	149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €			
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
	Prof EPS Classe Ex - Prof Sport Classe Ex	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	AE - CE - PEGC	120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €		
	CE - PEGC Hors Classe	177 €	187 €	211 €	227 €								
	CE - PEGC Classe Ex	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
	Catégorie/échelon												
	Agrégé - CIPES	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
	Agrégé Hors Classe - CIPES Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
	Catégorie/échelon												
Agrégé Classe Ex - CIPES Classe Ex	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €						
Abonnement Bulletin													
Non syndiqués												60 €	
Institutions/Associations												60 €	
Etudiants STAPS												20 €	
Prof EPS ou Prof sport stagiaire à l'externe : 100 € Agrégé stagiaire sur 1er poste : 110 € Congé parental - disponibilité : 46 €												Contractuel (CDD) temps plein à l'année : 44 € Autre contractuel (CDD) : 30 € Congé de formation : 102 €	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.
Retraité-e : montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.													
Inférieur à 1151 € → groupe 1 : 51 € Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2 : 68 € Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3 : 83 € Entre 1 601 € et 1 800 € →* groupe 4 : 94 € Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5 : 103 € Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 : 117 € Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7 : 134 € Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 : 148 € Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 : 160 € Supérieur à 2 900 € → groupe 10 : 168 €													

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à donner des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans l'accord de convention que vous avez passé avec elle. Un demandeur d'indemnisation doit être présent : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	

!

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.